

LE CUMUL RETRAITE / ACTIVITÉ LIBÉRALE

Henri CHAFFIOTTE
Directeur de la CARMF



CARMF
Caisse Autonome de Retraite
des Médecins de France

Comment payer moins de cotisations ?

Le cumul retraite
activité libérale



CARMF
Caisse Autonome de Retraite
des Médecins de France

AMEREVE
Aquitaine
11/03/2022

2

Installation

- ▶ Possibilité de calculer les cotisations RB et RC sur revenu estimé.
- ▶ Si revenus imposables < 29 000 € => Dispenses régime complémentaire (barème)
- ▶ Si revenus non salariés nets < 12 500 € => Dispense régime ASV
- ▶ Si revenus conventionnels < 57 067 € => Cotisation ASV proportionnelle
Secteur 1 : 4,27 %; Secteur 2 : 12,80 %
- ▶ En cas d'exercice en zone déficitaire en offre de soins
 - ▶ Si revenus non salariés nets < 80 000 € => Dispense régime ASV
 - ▶ Si exercice en zone montagne => Dispense 50 % RB



Remplacement

▶ Affiliation CARMF

- ▶ Si revenus non salariés nets < 12 500 € + non assujettissement CET
=> Dispense affiliation CARMF

▶ Affiliation RSPM (si revenu médical libéral brut < 19 000 €)

- ▶ Pas de dispense – cotisation simplifiée de 13,5 %

▶ Durant la période d'état d'urgence sanitaire

- ▶ 2020 Exonération de tout paiement (période du 01/04 au 30/09)
- ▶ 2021 Exonération de tout paiement (toute l'année)
- ▶ 2022 ?

Règles du cumul assouplies pendant l'état d'urgence sanitaire

Le cumul retraite
activité libérale



CARMF
Caisse Autonome de Retraite
des Médecins de France

AMEREVE
Aquitaine
11/03/2022

4

- ▶ En 2020 et 2021
 - ▶ Pas de limitation du niveau d'honoraires perçus
- ▶ En 2022 ?